

6M
Société par actions simplifiée
au capital de 219 458 euros
Siège social : 1, rue Voltaire – 38 000 GRENOBLE
913 652 798 RCS GRENOBLE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 27 JUIN 2024

EXTRAITS

L'AN DEUX MIL VINGT-QUATRE et le 27 juin, à 18h00

(...)

QUATRIEME RESOLUTION - TRANSFERT DE SIEGE

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président, décide de transférer le siège social de 1, rue Voltaire à Grenoble (38 000) à 609 route de Rochefort à PUYGIRON (26 160) à compter de ce jour.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 609, route de Rochefort à PUYGIRON (26 160) »

Le reste de l'article demeure inchangé.

CETTE RESOLUTION, SOUMISE AU VOTE, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

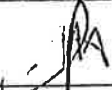
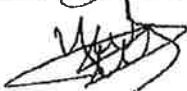
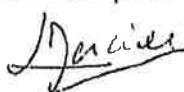
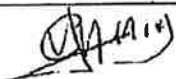
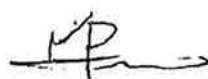
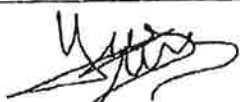
CINQUIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

CETTE RESOLUTION, SOUMISE AU VOTE, EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président la Présidente de séance déclare la séance levée à 18h45.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé le Président de Séance, le Secrétaire et les associés.

Le Président de Séance Olivier MERCIER	
Le Secrétaire Aurelia Mercier Chamoulaud	
Olivier MERCIER	
Aurélia CHAMOULAUD	
Louis-Matthieu MERCIER	
Marie-Charlotte MERCIER	
Pierre-Maxime MERCIER	
Manon MERCIER Représentée par ses représentants légaux	

certifié conforme

le 27 juin 2024

Olivier MERCIER

PRÉSIDENT

